

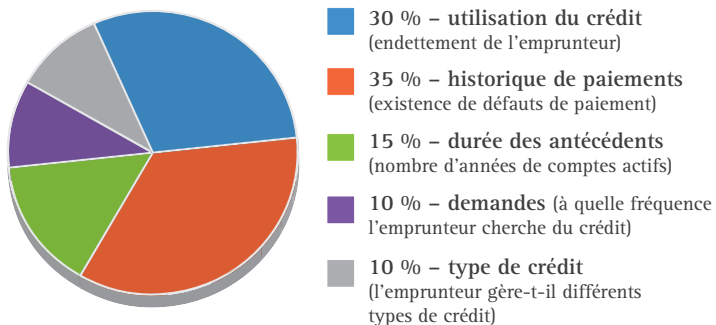
COMPRENDRE ET AMÉLIORER VOTRE CRÉDIT

QU'EST-CE QU'UN RAPPORT DE CRÉDIT?

Un rapport de crédit est le principal outil utilisé par des prêteurs pour établir la solvabilité d'un emprunteur. Le rapport de crédit d'une personne contient de l'information personnelle d'identification ainsi que des renseignements financiers comme l'historique des paiements relatifs à toutes les facilités de crédit, aux téléphones portables ainsi que l'existence de recouvrements ou de faillites dans le passé. Il indique également les soldes impayés actuels et les limites de crédit maximales. En outre, le rapport de crédit indique combien de fois l'emprunteur a demandé du crédit. Toutes ces informations ont une incidence sur la cote de crédit d'un emprunteur.

Au Canada, on dénombre deux agences d'évaluation du crédit : Equifax et TransUnion. Cependant, ce ne sont pas tous les fournisseurs de crédit qui font rapport aux deux agences et les détails entre rapports peuvent donc varier. Outre le profil de crédit d'un emprunteur, les prêteurs prennent souvent des décisions en fonction de l'emploi, du ratio d'endettement et de la capacité à effectuer facilement des paiements de mois en mois pendant une période prolongée. Au moment d'évaluer une demande, Canada Guaranty consultera les rapports des deux dossiers de crédit pour s'assurer d'avoir un portrait complet des antécédents en matière de crédit de l'emprunteur.

Ventilation d'une cote de crédit



Nota : Comme il existe des variations entre les modèles d'évaluation du crédit, les pourcentages sont approximatifs

Source : <https://www.consumer.equifax.ca/personnel/education/cote-de-credit/comment-sont-calculés-scores-de-credit/>

Pendant combien de temps les renseignements demeurent-ils dans votre dossier de crédit Equifax ou Trans Union?

Jugements :

- Equifax conserve un jugement dans le dossier de crédit pendant 6 ans.
- C'est le cas de TransUnion aussi (6 ans), sauf en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et la Terre-Neuve-et-Labrador (où c'est 7 ans) et à l'Île-du-Prince-Édouard (où c'est 10 ans).

Propositions de consommateur :

- Equifax retire une proposition de consommateur 3 ans après le remboursement de toutes les dettes visées par la proposition.
- TransUnion la retire du dossier de crédit soit :
 - 3 ans après le remboursement de toutes les dettes visées; ou
 - 6 ans après la signature de la proposition.

Faillite :

- Equifax la retirera du dossier 6 ans après la libération.
- TransUnion la retirera du dossier 6 ans après la libération.

Exceptions : après 7 ans en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Deuxième faillite : Figurera au dossier de crédit pendant 14 ans.

Source : <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/dossier-pointage-credit/information-dossier-credit.html>

UTILISATION DU CRÉDIT :

C'est une mesure de la part de votre crédit accessible (cartes et lignes de crédit) qui est utilisée. Elle tient également compte du nombre de comptes ayant un solde impayé et du montant remboursé sur les prêts à tempérament. En général, une utilisation plus faible du crédit démontre une certaine retenue et est considérée comme positive.

HISTORIQUE DE PAIEMENTS :

Une cote de crédit tient notamment compte de la manière dont tous les comptes de crédit sont remboursés. Il s'agit non seulement de retards de paiement mensuels, mais aussi d'éléments du dossier public et de saisies. Il est important de noter qu'un co-emprunteur est aussi responsable du paiement que l'emprunteur principal. Par exemple, un paiement manqué sur une carte de crédit co-signée apparaîtra sur les rapports de crédit des deux emprunteurs.

DURÉE DES ANTÉCÉDENTS [EN MATIÈRE DE CRÉDIT] :

Une cote de crédit tient compte non seulement de la date d'ouverture du premier compte, mais aussi de l'âge moyen des comptes figurant au rapport. Les créanciers souhaitent généralement voir figurer sur un rapport de crédit au moins deux opérations ouvertes, chacune étant utilisée pendant au moins deux ans.

DEMANDES :

Les emprunteurs qui sont continuellement à la recherche de nouvelles sources de crédit peuvent nuire à leur cote de crédit. Les emprunteurs à la recherche d'un taux d'intérêt pour un prêt hypothécaire ou un prêt automobile sur une courte période font exception à cette règle. Dans ce cas, la cote de crédit ne sera pas affectée de manière significative. En outre, les enquêtes de crédit effectuées par l'emprunteur ou un employeur potentiel ne sont généralement pas prises en compte dans le calcul de la cote.

TYPES DE CRÉDIT :

En général, les prêteurs et les créanciers aiment voir des emprunteurs gérer divers types de crédit. La cote de crédit d'un emprunteur peut s'améliorer s'il a démontré sa capacité à gérer plusieurs comptes de crédit différents plutôt que de n'avoir que des prêts à tempérament ou un crédit renouvelable.

Vous trouverez ci-dessous quelques conseils qui peuvent vous aider à gérer la cote de crédit d'un emprunteur. Il est important de demander l'avis d'un professionnel lorsqu'on cherche à améliorer sa cote de crédit. Discutez d'une de ces options avec un prêteur afin d'établir le plan d'action qui vous convient.

Conseils pour améliorer son crédit



- ✓ Établissez un minimum de 2-3 sources de crédit avec un bon historique de remboursements pendant 24 mois.
 - Plus une facilité de crédit est ouverte et active longtemps, avec des remboursements en temps opportun, mieux la cote de crédit s'en portera.
- ✓ Variez vos sources de crédit : cartes de crédit, prêts à tempérament, lignes de crédit, cartes de magasins à rayons.
 - Un manque d'accès au crédit n'équivaut pas à un bon crédit.
- ✓ Illustrez l'utilisation du crédit régulièrement et assurez-vous que les paiements sont effectués à temps.
 - Programmez des paiements automatiques dans la mesure du possible.
- ✓ Vérifiez l'exactitude des relevés.
- ✓ Vérifiez vos dossiers de crédit régulièrement et faites-y apporter les corrections et les mises à jour nécessaires.
- ✓ Limitez vos demandes de crédit et n'en demandez que lorsque c'est nécessaire.
- ✓ Lorsque vous magasinez des taux, obtenez des soumissions sur une période de deux semaines pour vous assurer qu'elles sont traitées comme une seule demande.

Erreurs à éviter



- ✗ Accepter de nouvelles facilités de crédit simplement parce qu'elles sont offertes.
- ✗ Dépenser simplement pour accumuler des récompenses ou des points.
- ✗ Omettre ou retenir des paiements, même en cas de contestation.
- ✗ Effectuer les paiements minimaux et donc payer plus d'intérêts sur les soldes impayés.
- ✗ Prendre des avances en espèces dans des situations non urgentes.
- ✗ Accepter ou utiliser du crédit avant d'en comprendre toutes les modalités.
- ✗ Hésiter à solliciter l'aide de professionnels. Il ne faut pas hésiter!

Le saviez-vous?

- Les emprunteurs peuvent commander leur dossier de crédit gratuitement :
 - <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/dossier-pointage-credit/commander-dossier-credit.html>
- Un emprunteur peut demander la correction de son dossier de crédit :
 - https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/dossier-pointage-credit/verifier-erreurs.html#to_c3
- Il existe de nombreuses options à la faillite, notamment le conseil en matière de crédit et la proposition de consommateur. Il est recommandé à un emprunteur de demander l'avis d'un avocat ou d'un comptable en plus de son conseiller hypothécaire. Il est impératif que l'emprunteur comprenne toutes les options possibles, car ces actions pourraient entraver sa capacité à acheter une maison à l'avenir.
 - <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/dettes/aide-dettes.html>

Vol d'identité

Chaque année, les escroqueries en ligne se soldent par des pertes totalisant des millions de dollars!



Information recherchée par les voleurs d'identités

- Nom complet
- Date de naissance
- Numéro d'assurance sociale (NAS)
- Adresse complète
- Nom de jeune fille de la mère
- Noms d'utilisateur et mots de passe pour services en ligne
- Numéro de permis de conduire
- Numéro d'identification personnelle (NIP)
- Données de cartes de crédit
- Numéros de comptes bancaires
- Numéro de passeport



Signes d'un vol d'identité

Des clients ayant été victimes d'un vol d'identité peuvent :

- Ne pas se rendre compte de transactions portées à leur dossier de crédit.
- Être surpris par des soldes impayés.
- Avoir des avertissements de fraude dans leur dossier de crédit.
- Ne pas être au courant de récentes demandes.



Protégez vos données

- Déchiquetez tout document contenant des renseignements personnels – incluant le courrier poubelle.
- Ne gardez pas votre NAS dans votre portefeuille.
- Faites preuve de prudence en partageant de l'information sur les médias sociaux.

Coordonnées clés :

- Equifax Canada Tél. : 1 800 465-7166 | <https://www.consumer.equifax.ca/fr/personnel/contactez-nous/>
- TransUnion Canada Tél. : 1 800 663-9980 | Résidents du QC : 1 877 713-3393 | <https://www.transunion.ca/fr>